

Zeitschrift: NIKE-Bulletin
Herausgeber: Nationale Informationsstelle zum Kulturerbe
Band: 2 (1987)
Heft: 2: Gazette

Vorwort: Bonjour, ici la gazette
Autor: Ruggli, Roger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BONJOUR, ICI LA GAZETTE

La plupart des objets qui forment notre patrimoine sont souvent considérés comme des biens culturels de seconde zone, des monuments de classe B, voire des témoins d'un passé n'ayant qu'une importance locale.

Les caves Malaga de Lenzbourg faisaient partie de ce patrimoine: pas vraiment d'importance nationale, au mieux, ce bâtiment signifiait quelque chose pour les habitants des cantons limitrophes. Un simple objet de consommation courante à mettre à la décharge? Un truc dont on peut bien se passer? Une bâtie qui n'a réussi à émouvoir qu'un comité de soutien et le propriétaire, mais dont les pouvoirs publics ne savent que faire. Officiellement, inutile. On ne va pas pleurer sur sa disparition, il y a bien d'autres biens culturels inutiles et vous savez, on ne peut tout protéger. Où irait-on, je vous le demande?

Mais il suffit pourtant de jeter un œil dans les quotidiens ou de se promener dans les villes et villages, pour se rendre compte que ces petites atteintes répétées frappant l'un après l'autre certains édifices finissent par former un tout. Un grave dommage global à notre environnement construit qui débouche sur une perte d'identité.

Examiné pour lui-même, Aucun bien culturel ne doit être sauvé à tout prix. Par contre, l'ensemble formé par ces parcelles de patrimoine a suffisamment d'importance pour qu'il doive être préservé. En fait, on ne devrait qu'exceptionnellement autoriser les démolitions, si la nouvelle substance bâtie promet d'être de bonne qualité.

L'ancien manège de la ville de Berne est encore debout. Ici aussi, ce bâtiment n'a, au mieux, qu'une importance locale. Reste qu'il mérite d'être conservé.

Berne a la chance de pouvoir prouver que la sauvegarde du patrimoine passe par la conservation de la substance construite et vivante. C'est en protégeant et en conservant toutes les parties constituant le tissu urbain qu'une ville peut demeurer habitable. Ainsi les résidents pourront toujours s'y identifier et y vivre de manière agréable.

Roger Ruggli

Délai de rédaction: GAZETTE NIKE N° 3: 30 avril 1987